



COMITE CONTRE
L'ESCLAVAGE
M O D E R N E

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Rendre visible l'invisible

SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

Hommage à Madame Sylvie O'Dy.....	4
L'année 2022 en quelques chiffres et carte.....	5
Le CCEM en 2022 : les temps forts de l'année.....	8

02 L'ACTION DU CCEM EN 2022

Les 5 Pôles d'action.....	11
Identifier : les nouvelles personnes accompagnées.....	12
Accompagner : les profils de la file active en 2022.....	14
Protéger : le Pôle psycho-social.....	16
Poursuivre : le Pôle juridique.....	19
Alerter : notre travail de plaidoyer en France et en Europe.....	22
Informier : sensibiliser et former en France et ailleurs.....	24
Encourager la participation des personnes accompagnées.....	26

03 LES MOYENS DU CCEM

Les moyens du CCEM.....	28
Les perspectives pour l'année 2023.....	29
Financeurs et soutiens.....	30

01

INTRODUCTION





Hommage à Madame Sylvie O'Dy, Cofondatrice et Présidente historique du Comité Contre l'Esclavage Moderne

La fin de l'année 2022 était marqué par le décès, le 21 novembre, de Madame Sylvie O'Dy, cofondatrice, Présidente et porte-parole du Comité Contre l'Esclavage Moderne.

Lorsqu'elle crée le Comité Contre l'Esclavage Moderne aux cotés de Dominique Torrès et d'autres en avril 1994, la notion d'esclavage « moderne » ou « contemporain » n'existait pas encore en France. Un petit groupe de journalistes et d'avocats se rassemble autour de quelques affaires qu'il imagine être des faits isolés, et non pas un phénomène sociétal, présent jusque dans les domiciles privés, tout en restant pourtant invisible aux yeux de tous et chacun. Comme Sylvie le précisait, c'est grâce « à l'arme du procès et de l'information », mais également à sa persévérance, sa capacité à fédérer et son engagement sans faille aux côtés des victimes, que le Comité Contre l'Esclavage Moderne est ce qu'il est aujourd'hui : une main tendue qui a pu sauver plus de 1000 victimes depuis sa création, pour les sortir des huis-clos de l'exploitation à une nouvelle vie, et leur permettre de devenir libres et dignes.

Elevée au grade d'Officier de la Légion d'Honneur en 2022, Sylvie O'Dy a contribué à tracer le chemin vers un monde plus juste et c'est avec fierté et humilité que nous poursuivrons son combat.

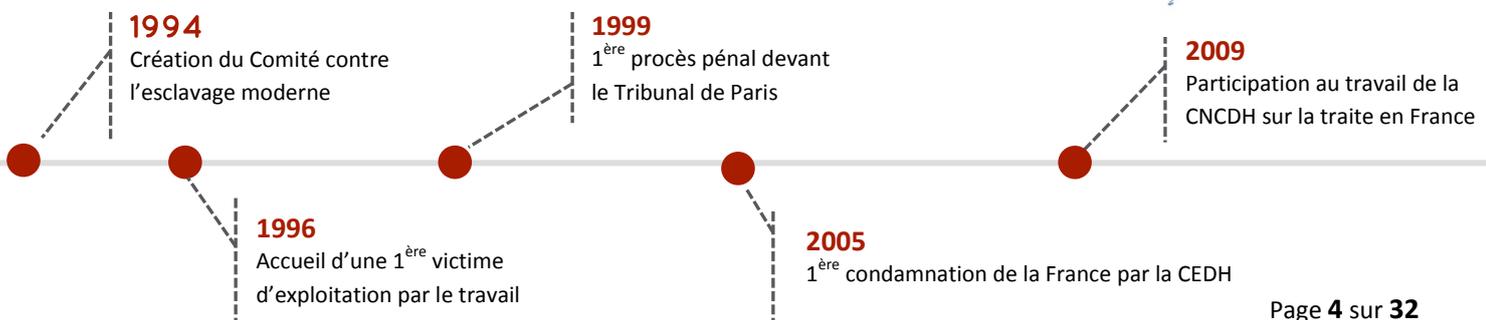
Cette année a été marquée par une tendance qui continue en hausse : en trois ans c'est plus de 35% d'augmentation du nombre de personnes accompagnées. Cette année encore le CCEM a reçu 338 signalements et accompagné 281 personnes venant de 49 pays, dont 56 nouvelles victimes. Cela représente plus d'une nouvelle victime par semaine ... notamment des affaires d'esclavage domestique.

Cet « esclavage moderne » touche surtout des femmes (69%), recluses loin des yeux de tous et épuisées par des travaux domestiques incessants et les mauvais traitements. Il s'incarne aussi dans ces hommes dont la force de travail est corvéable à merci dans le milieu agricole, le bâtiment, la restauration et plusieurs autres métiers et services à la personne. Cette criminalité souterraine reste mal connue de l'opinion publique, mal identifiée par les services enquêteurs et peu poursuivie devant les tribunaux.

Administrateurs, équipe salariée et bénévoles du CCEM continuent les actions qui constituent les principes fondamentaux de notre mission : la prévention, la protection des victimes et la poursuite des exploités – dans la lignée de la lutte initiée par Sylvie O'Dy et à sa mémoire.

Liée par une grande amitié à Sylvie, l'Équipe et le CA m'ont fait confiance pour reprendre le flambeau. Je les en remercie et ferai tout pour être à la hauteur de cette mission.

**Franceline Lepany,
Présidente**





2010

1^{ère} condamnation sur la traite dans une affaire d'exploitation par le travail

2014

Participation au 1^{er} Plan National contre la traite

2021

Seuil des 400 signalements par an passé

2012

2^{ème} condamnation de la France par la CEDH

2019

Colloque-anniversaire des 25 ans du CCEM

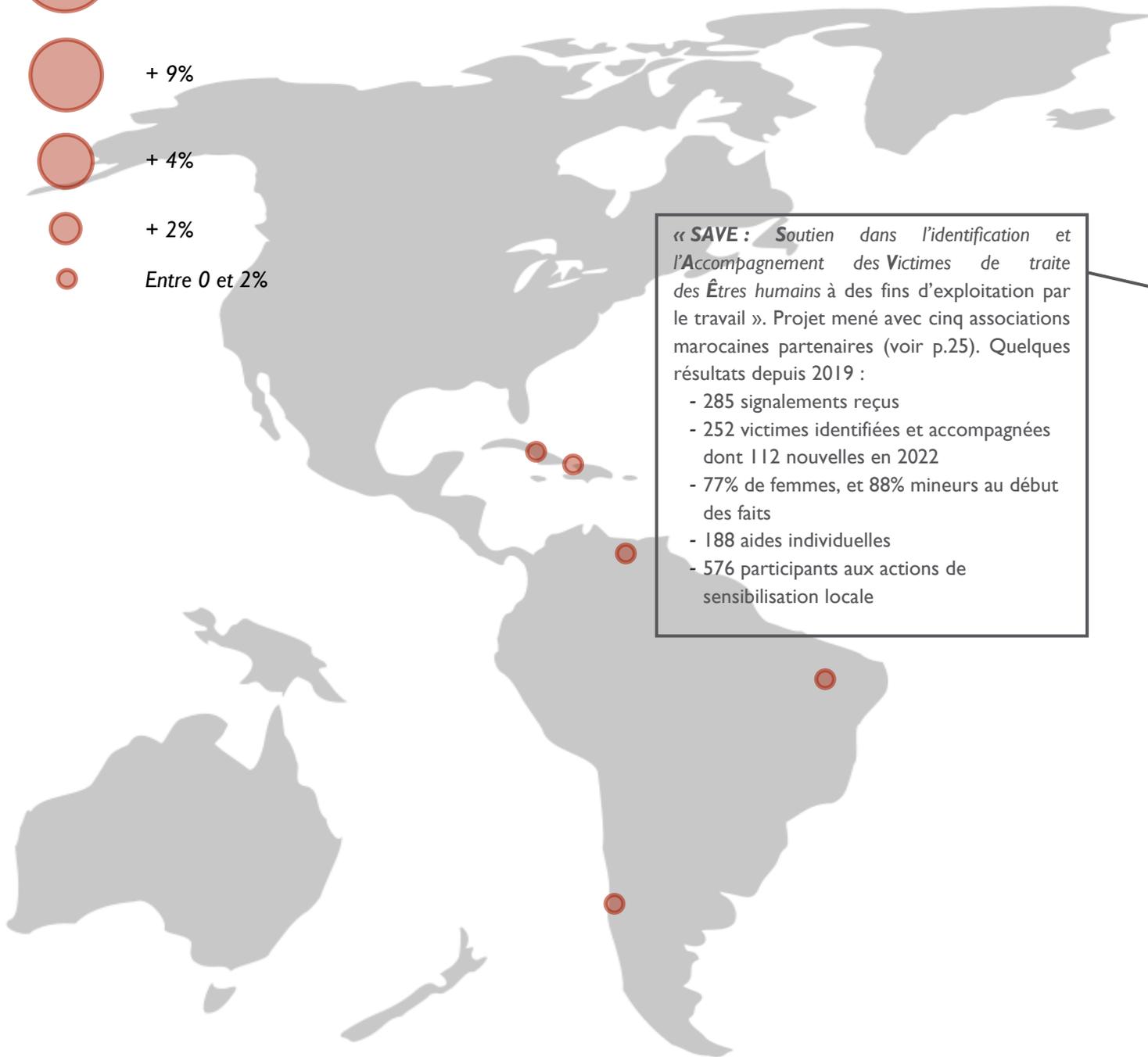
 +15% des victimes originaires du pays

 + 9%

 + 4%

 + 2%

 Entre 0 et 2%



« **SAVE** : Soutien dans l'identification et l'Accompagnement des Victimes de traite des Êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ». Projet mené avec cinq associations marocaines partenaires (voir p.25). Quelques résultats depuis 2019 :

- 285 signalements reçus
- 252 victimes identifiées et accompagnées dont 112 nouvelles en 2022
- 77% de femmes, et 88% mineurs au début des faits
- 188 aides individuelles
- 576 participants aux actions de sensibilisation locale

IDENTIFIER



338 signalements ont été reçus et analysés par le Pôle d'accueil et vie associative. 60% ont fait l'objet d'une analyse approfondie et 23% d'un entretien physique. **56 nouvelles personnes ont été identifiées et prises en charge** comme victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Un chiffre légèrement en baisse par rapport à 2022, mais qui démontre finalement une meilleure compréhension du mandat du CCEM, puisque 38% des signalements ont fait l'objet d'une identification (contre 33% en 2021). Rendez-vous page 12.

PROTÉGER



Le **Pôle psycho-social a accompagné 142 personnes cette année**. De leur mise à l'abri depuis le lieu d'exploitation à l'intégration de structures d'hébergement et l'accompagnement dans l'insertion professionnelle en passant par le soutien psychologique et l'autonomisation, le Pôle les soutient tout au long de leur reconstruction. En 2022, le Pôle a lui-même fait l'objet d'une restructuration et d'un renforcement important. À la fin de l'année, une rénovation de l'appartement d'urgence a également été organisée. Rendez-vous page 18.

Intégration du Conseil d'administration de la **plateforme européenne La Strada International (LSI)** :

- En 2022, le CCEM a rejoint les associations Lefö et Impact parmi les administrateurs de la plateforme LSI, qui regroupe 30 associations spécialisées dans la lutte contre la traite de 25 pays européens.
- Membre depuis 2016, sa participation au CA permet au CCEM de continuer à rendre visible l'exploitation par le travail, forme d'exploitation toujours mal connue en France et ailleurs.

Poursuite du projet en lien avec **les victimes originaires d'Asie du Sud-Est** (voir p.26) :

- Remise des résultats de l'étude à GAAWT, au partenaire coordinateur
- Réflexion interne sur la participation des personnes bénéficiaires à leur accompagnement et à la vie de l'association
- Mise en place de collaborations avec des journalistes de différentes maisons de presse françaises
- Mise en place d'actions de plaidoyer et de sensibilisation des publics

POURSUIVRE

243 personnes ont été suivies par le Pôle juridique. Cela représente 86% de la file active. Les personnes peuvent être accompagnées sur le volet pénal, civil ou administratif, indépendamment ou de manière simultanée. Plusieurs belles réussites ont été obtenues quant à l'indemnisation des victimes. Néanmoins, le CCEM continue de s'interroger sur les possibilités d'améliorations des procédures, notamment via le travail avec ses avocats. Rendez-vous page 19.

ALERTER

Toute l'année le CCEM a alerté les observateurs nationaux et internationaux sur l'absence de coordination nationale et de plan de lutte contre la traite. Il a également participé à plusieurs rapports des Nations-Unies, d'États ou de plateformes d'ONG, et réunions avec les Ministères. Rendez-vous page 22.

FORMER & SENSIBILISER

Plus de 60 articles et parutions dans les médias ont touché des milliers de personnes, et **37 interventions** en France et au Maroc (projet SAVE) ont réuni **1628 participants, dont 62% de professionnels.** Rendez-vous page 24.

L'année 2022, synonyme d'un retour progressif à la vie normale, a été une année particulièrement marquante pour le Comité Contre l'Esclavage Moderne. En effet, tout en continuant à mener le travail d'accompagnement pour une file active toujours plus nombreuse (281 personnes contre 262 en 2021), **différents chantiers de réflexion interne et restructuration** ont été initiés, dont certains perdureront en 2023.

Dès janvier, le CCEM a connu un nouvel élan, avec le renouvellement de plusieurs postes au sein de son Pôle psycho-social, dont la pérennisation d'un deuxième poste d'éducatrice spécialisée et une mission de stagiaire/service civique dédiée à l'appui aux professionnelles. Fort aujourd'hui de 4 salariées dont une coordinatrice de Pôle et une psychologue, le pôle psycho-social dispose de moyens mieux adaptés pour mener à bien sa mission de protection, mise à l'abri et accompagnement des personnes victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Le CCEM a ensuite démarré un travail collectif sur la définition de son projet associatif et ses orientations stratégiques pour les 5 années à venir. Grâce à un financement de l'Agence Française de Développement et de Coordination Sud, via le Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel, il est épaulé par une consultante externe pour ce travail qui durera environ 18 mois. Membres du Conseil d'Administration, salariés, bénévoles, certains partenaires et des personnes accompagnées ont d'abord mené un diagnostic des actions du CCEM et des enjeux actuels et à venir.

Ainsi, un premier atelier collectif a été organisé en juin, lors duquel une vingtaine de membres se sont appliqués à réaffirmer la vision, les valeurs ou encore les missions de l'association. Par la suite, des groupes de travail thématiques (« accompagnement psycho-social », « communication », « gouvernance », etc.) ont été montés et ont fait remonter des priorités de travail et des pistes d'orientations stratégiques pour chaque axe de travail de l'association. Les résultats de ces travaux en groupe seront présentés lors d'un deuxième temps collectif, sur deux jours, en janvier 2023. En plus d'avancer concrètement sur la production d'un rapport final qui détaillera le projet associatif et plan d'action stratégique en juin 2023. Cette initiative intervient dans un moment charnière de l'histoire du CCEM, qui connaît une nouvelle phase de croissance et de professionnalisation.

Ce travail ayant démarré avec l'appui de la présidente, Mme Sylvie O'Dy, il est aussi l'occasion de resserrer encore les liens entre les administrateurs, les salariés et les bénévoles et de transmettre l'histoire et les valeurs de l'association entre générations, fondateurs, équipes actuelle et à venir.

Janvier

Le CCEM a participé à un colloque organisé par l'association RUELLE portant sur l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains.

Février

Dans le cadre du projet SAVE, une réunion d'information a été organisée à destination d'avocats marocains, afin d'établir des liens durables avec les associations partenaires.

Mars

Sous l'initiative de l'Alliance 8.7 et dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne, le CCEM a co-organisé et participé à un colloque international.

Avril

La Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains a publié un rapport remarqué sur l'exploitation par le travail dans le secteur agricole.

Mai

Le CCEM était présent à Bruxelles où il a, avec l'OCLTI, présenté un modèle de coopération entre association et service enquêteur, à l'occasion de la réunion de la plateforme anti-traite européenne.

Juin

Le CCEM a rejoint le Conseil d'Administration de la plateforme associative La Strada International, composée de 30 ONG spécialisées dans 24 pays européens.

les temps forts de l'année

En plus de l'atelier collectif, le mois de juin a été marqué par la réalisation d'un **projet photographique au Maroc**, pour documenter le travail des partenaires du projet SAVE (p.25). Les clichés pourront être utilisés en France et au Maroc, pour communiquer sur le projet et sensibiliser les publics à la lutte contre la traite des êtres humains.

En juillet, l'édition 2022 du rapport annuel du Département d'État des États-Unis a, comme l'année dernière, souligné les manquements de la France pour protéger les victimes, notamment l'absence d'un mécanisme national d'orientation (p.22).

D'ailleurs, signe d'un manque de dispositifs adaptés et pensés pour les victimes de traite, notamment d'exploitation par le travail, le pôle psycho-social s'est heurté à de grandes difficultés en termes de mise à l'abri, sur toute la période estivale.

En effet, un nombre important de femmes ont été signalées alors qu'elles étaient encore en exploitation. L'appartement d'urgence du CCEM était alors plein. C'est grâce à un énorme travail d'orientation et de sollicitation des partenaires spécialisés dans l'hébergement, ainsi que la prise en charge de nuitées d'hôtels sociaux sur ses fonds propres, que le CCEM a pu répondre aux urgences successives. À titre d'exemple, en août, 5 femmes ont été extraites en 2 semaines seulement, dont 2 la même journée.

Régulièrement pointée du doigt par les observateurs indépendants (comme la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme en 2020 ou le Conseil de l'Europe en 2021), l'insuffisance d'hébergements spécialisés pour les victimes est à mettre en lien avec l'absence d'une politique nationale claire en matière de lutte contre la traite.

Et pour cause, l'année 2022 s'est écoulée sans plan national d'action contre la traite des êtres humains, le dernier plan ayant pris fin en décembre 2021. De plus, à partir de fin août, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, en charge du pilotage des plans nationaux, a fonctionné sans Secrétaire-Générale, faute de nomination.

Le CCEM, seul ou dans le cadre de réseaux spécialisés tels que le Collectif national Ensemble contre la traite des êtres humains, n'a eu de cesse d'alerter les décideurs publics et observateurs internationaux sur cette situation qui apparaît comme un désengagement de l'État français.

En conséquence et suite à leurs demandes répétées, les associations membres du Collectif national ont été reçues en décembre par les services de la 1^{ère} Ministre. L'occasion de transmettre leurs inquiétudes et recommandations.

Ce fut donc une fin d'année particulièrement chargée qu'a vécue le CCEM, investi dans d'autres chantiers de plaidoyer (p.22), dans la rénovation de son appartement d'urgence (p.18), ses actions de formation (p.24) et la réunion de son réseau d'avocats (p.19).

Juillet

Le CCEM a organisé sa 1^{ère} fête annuelle depuis la pandémie. Salariés, administrateurs, bénévoles et personnes accompagnées ont pu se retrouver autour d'un beau moment de convivialité.

Août

Le mandat de la Secrétaire-Générale de la MIPROF prend fin, laissant les associations spécialisées dans la lutte contre la traite et les violences faites aux femmes sans interlocuteur et dans l'incertitude.

Septembre

Publication du rapport des Organisations Mondiales pour les Migrations et le Travail qui font état de 50 millions d'esclaves dans le monde, avec une augmentation de l'exploitation par le travail.

Octobre

Publication de l'enquête portant sur le profil des victimes, de traite des êtres humains, accompagnées par les associations en 2021 par la MIPROF et le SSMSI. L'exploitation par le travail reste la 2^{ème} forme en France.

Novembre

Alors que le Pôle psycho-social était présent au séminaire annuel du dispositif Ac.Sé, le Pôle juridique et 2 avocats du CCEM participaient à la réunion du groupe des juristes du Conseil de l'Europe.

Décembre

Le CCEM a participé à la 1^{ère} édition de la « Dizaine des Droits Humains », organisée par la Mairie du 13^{ème} arrondissement de Paris : exposition de photos du projet SAVE et événement avec des classes de collège.

02

L'ACTION DU CCEM EN 2022





L'action du CCEM est pluridisciplinaire et centrée sur la victime.

Cela suggère que toute action d'accompagnement mise en œuvre doit être entreprise dans le respect des droits et en incluant la victime dans la prise de décision. Aucune action ou démarche ne peut être menée sans sa concertation et son accord.

Au quotidien, les valeurs sous-tendant le travail du CCEM sont l'humanisme, la combativité, la justice et l'équité, le dialogue, et enfin l'exigence professionnelle.

Identifier : les nouvelles

Le Pôle d'accueil et de vie associative, porte d'entrée de l'association

Le Pôle d'accueil et de vie associative reçoit les signalements des victimes potentielles de manière quotidienne ; il est ainsi leur premier contact avec l'association. Chaque situation est étudiée selon un processus affiné au fil des années et qui permet une analyse à la fois individualisée et méticuleuse, basée sur des « indices d'identification » et un savoir-faire interne reconnu. L'action du Pôle nécessite la rencontre des expertises juridique, sociale et psychologique.

Le processus d'analyse est conduit via trois étapes distinctes : collecte des premières informations disponibles, approfondissement par un questionnaire écrit, interaction directe avec la victime potentielle lors d'un entretien. Le processus ne peut être poursuivi qu'avec l'accord préalable de la victime potentielle et adapté en fonction des besoins, des urgences ou des circonstances de l'exploitation.

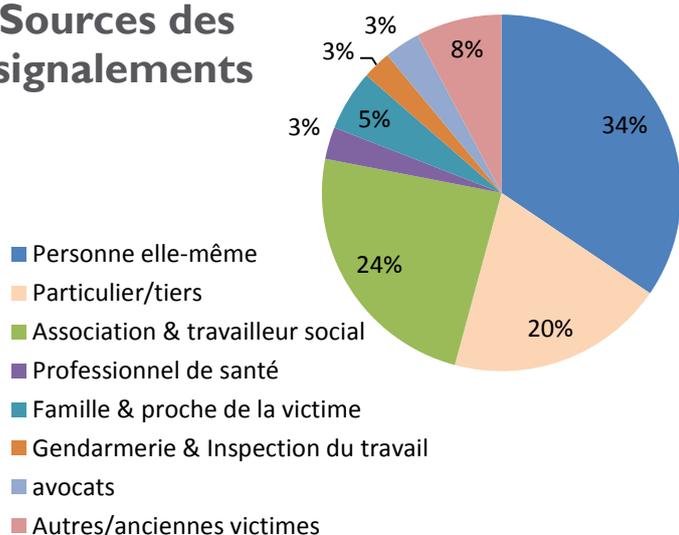
En effet la traite à des fins d'exploitation par le travail n'est pas seulement une grave violation du droit du travail, mais une atteinte à la dignité même des individus. De nombreux éléments entrent en jeu : la charge de travail, les conditions de vie, les discriminations subies, le degré de liberté et d'autonomie de la personne, etc.

En 2022, **338 signalements ont été reçus et analysés**, contre 405 en 2021. Une baisse notamment dû au fait que le CCEM n'ait été sollicité pour aucun dossier de grande ampleur cette année. 60% des signalements ont été approfondis par questionnaire et 23% ont été traités jusqu'à l'étape de l'interaction directe avec la victime. Des proportions bien plus importantes qu'en 2021, suggérant une meilleure compréhension du mandat du CCEM. D'ailleurs, un plus grand nombre de personnes in fine non identifiées comme victimes de traite ont été réorientées vers le droit du travail (38% en 2022 contre 33% en 2021).

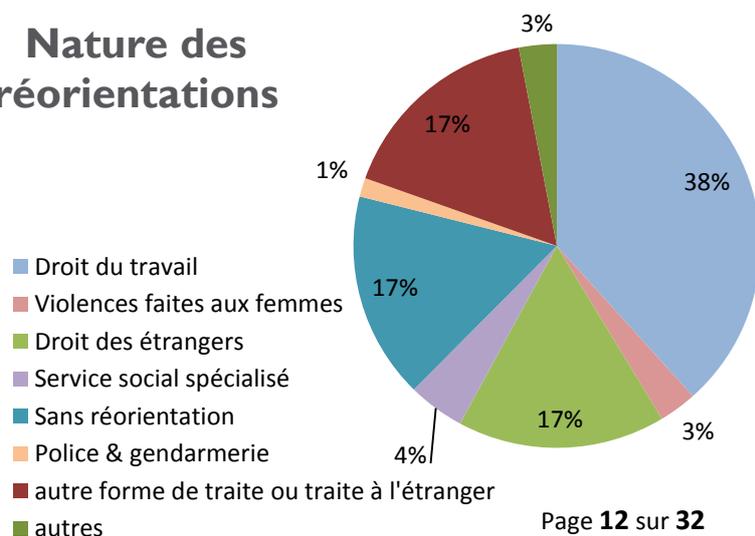
Sources des signalements et nature des réorientations en 2022

Les signalements parviennent de plusieurs sources : professionnels et particuliers. Dans tous les cas, le lien avec le « signalant » est extrêmement important pour permettre le recueil des informations, mettre en confiance et avoir un lien avec la victime potentielle. Les personnes qui ne sont finalement pas accompagnées par le CCEM sont (ré)orientées vers des structures plus adaptées, mieux à même de répondre à leurs besoins.

Sources des signalements



Nature des réorientations



personnes accompagnées

Sources des signalements des nouvelles personnes accompagnées

Sur les 338 signalements analysés, **56 personnes**, soit seulement 16% des situations ont abouti à un accompagnement. Cette proportion est légèrement en hausse par rapport à l'année dernière. Sur ces 56 personnes, 13% se sont signalées elles-mêmes, souvent après des conseils reçus de tiers ou de professionnels, sans qu'un lien ne soit toutefois établi avec le CCEM. 11% ont été signalés par des avocats, 27% par des travailleurs sociaux et 14% par des particuliers comme des voisins, passants, ou des proches de la victime. Enfin, 34% ont été accompagnées par d'autres personnes actuellement ou anciennement accompagnées.

L'année 2022 a vu une augmentation des signalements de femmes de nationalités philippines (20 nouveaux accompagnements), tous sauf 1 provenant de compatriotes, notamment d'autres femmes ayant été victimes de traite et toujours proches ou accompagnées par le CCEM. Cette année, les Philippines sont ainsi le premier pays d'origine des nouvelles personnes accompagnées et le troisième pays d'origine de l'ensemble de la file active.

Conditions de travail et de vie des nouvelles personnes accompagnées

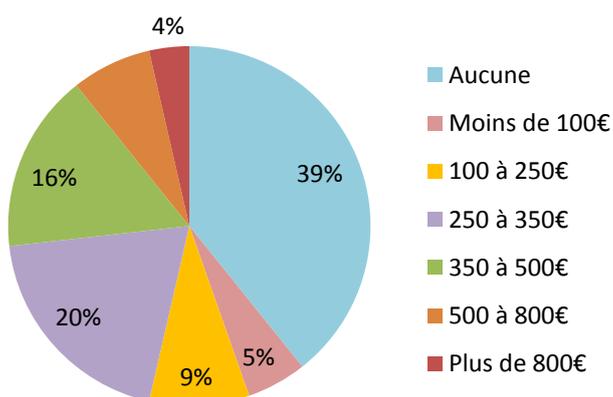
78% des personnes, étaient âgés de plus de 26 ans lors de leur arrivée au CCEM, les 26-35 ans représentant 20% d'entre eux. Cependant, 7% étaient mineurs au début des faits en France et 23% avaient moins de 26 ans. Cela rend compte de la durée d'exploitation moyenne en France de 3 ans et quelques mois et des difficultés des victimes à trouver une aide adaptée à leur sortie d'exploitation.

En termes de conditions de travail et de vie, 89% travaillaient plus de 12h par jour (plus de 14h en moyenne pour les 56 nouvelles personnes) et 73% des personnes gagnaient moins de 350€ par mois. 100% étaient directement dépendantes de l'exploiteur pour leur hébergement, dont 91% « hébergées » directement sur le lieu de travail.

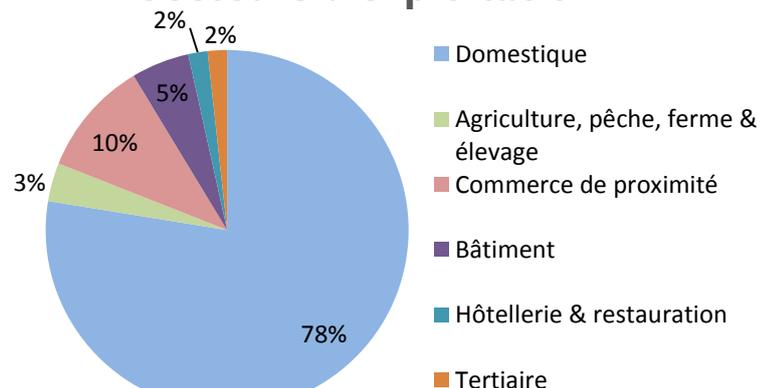
63% des victimes ont été maintenus sous emprise via des fausses promesses liées à une rémunération, à l'hébergement (55%) ou la régularisation (21%). 91% ont été l'objet de violences psychologiques dont 34% de violences physiques spécifiques.



Rémunération mensuelle



Secteurs d'exploitation



Une augmentation moins importante de la file active, synonyme à la fois d'une prise d'autonomie des personnes et d'échecs judiciaires

La file active totale en 2022 est de 281 personnes accompagnées, contre 262 personnes en 2021. S'il n'est pas possible d'observer une augmentation similaire à celle vécue entre 2020 et 2021 (+30%) c'est parce que moins de dossiers collectifs ont été identifiés, mais aussi car un plus grand nombre d'accompagnements ont pris fin à la veille de l'année 2022.



281 suivis individuels

Cela s'explique tout d'abord par une meilleure prise d'autonomie des personnes. La fin des confinements, couvre-feu et restrictions sur certains secteurs économiques ont permis le retour (ou l'accès) à l'emploi d'un certain nombre de personnes qui auraient pu, dès 2020 s'émanciper de l'accompagnement du CCEM. Parallèlement, un travail interne sur le renforcement des partenariats et l'apprentissage de l'autonomie a été mené, notamment par le Pôle psycho-social.



69% 31%

Cependant, quelques fins de prise en charge ne sont que le résultat de l'impossibilité de faire avancer certains dossiers juridiques ou bien du désintérêt et découragement des personnes vis-à-vis de leurs procédures, pour lesquels il n'est pas rare qu'elles n'aient pas de nouvelle pendant 3 voire 4 ans...



49 pays d'origine

Profils des personnes accompagnées et entrée en exploitation

Comme l'année dernière, les 3 premiers pays d'origine sont le Maroc (16%), la Côte d'Ivoire (14%) et les Philippines (13%).



Concernant l'âge des personnes au moment de l'identification et de la prise en charge, un tiers était âgé de 26 à 35 ans, et un tiers de 36 à 45 ans, ce qui correspond globalement aux âges lors de l'exploitation en France. Cela bien que 31% aient été exploités avant leurs 25 ans (9% de mineurs).

65% des personnes sont tombées ou ont été maintenues en exploitation via une promesse d'hébergement (témoignant de la crise de l'accueil actuelle, tant pour les personnes françaises qu'étrangères) ; 72% suite à une promesse de rémunération et 40% de régularisation de la situation administrative.

M., échappée à l'aéroport de Nice

M. est originaire des Philippines. En 2014, elle s'expatrie dans le Golfe, en tant que travailleuse domestique. Là-bas, elle est au service de la famille d'une femme richissime et capricieuse, qui reçoit chaque soir et n'hésite pas à retenir les salaires de ses employés si elle n'est pas satisfaite de leur travail. Considérée comme la « préférée » de sa patronne, M. l'accompagne dans ses voyages, dont le sud de la France, dès 2019.

En 2022, la famille passe l'été dans le sud de la France. Épuisée par son travail et les humiliations quasi-quotidiennes, M. décide de s'enfuir alors qu'elle et ses employeurs attendent d'embarquer dans l'avion supposé les ramener dans le Golfe. Son défilé ? Son passeport momentanément rendu...

M. prétend alors de se rendre aux toilettes, où elle tente de modifier son apparence en changeant ses vêtements, avant de se rendre discrètement dans un kiosque et de demander aux vendeurs de l'aider à se cacher. Ces derniers la font entrer dans la réserve, et informent la sécurité de l'aéroport de la situation. M. est immédiatement reçue par la Police aux Frontières, qui lui explique ses droits, lui propose de voir un médecin et s'assure qu'elle pourra être hébergée pour les nuits à venir. Grâce à la communauté philippine, elle rejoindra Paris quelques jours plus tard et sera repérée par des bénévoles du CCEM. Fin 2022, elle se préparait à déposer formellement plainte contre ses anciens employeurs.

L'affirmation d'une présence nationale et d'interventions dans tous les secteurs économiques

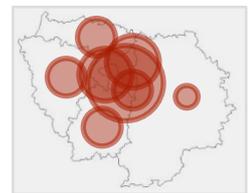
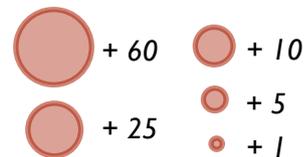
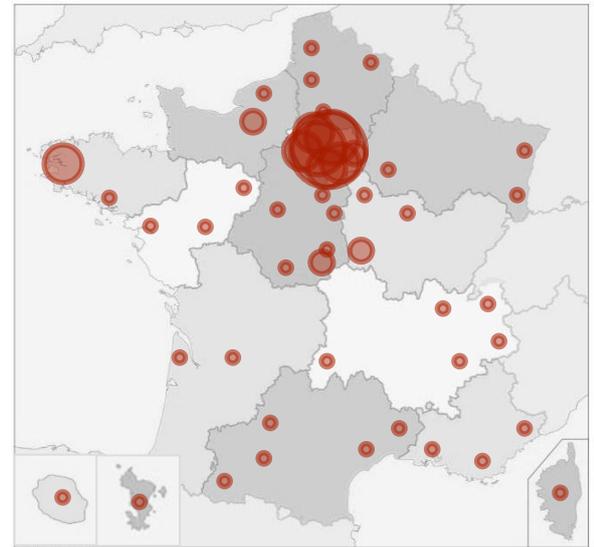
Les données de l'année 2022 confirment une tendance observée depuis 2020 à savoir une émergence toujours plus grande d'affaires en dehors de la région francilienne. Si dès sa création, l'action du CCEM a été nationale, force est de constater qu'il est de plus en plus sollicités depuis les régions du Centre Val-de-Loire, la Bourgogne-Franche-Comté ou encore l'Occitanie.

Cette évolution est directement à mettre en lien avec les secteurs économiques concernés par la traite à des fins d'exploitation par le travail. Déjà l'année dernière nous mettions en évidence les dossiers dits « collectifs », survenant généralement dans le secteur agricole, en 2022 plusieurs victimes (des hommes) rapportent avoir été exploités dans des « domaines », comme des petits châteaux ou demeures, souvent ouverts au tourisme ou transformés en chambres d'hôtes. Eloignés des centres urbains et parfois pris au piège par cette impossibilité de fuir, ils étaient logés dans des dépendances souvent délabrées ou mal-équipées et étaient chargés de l'entretien des parcs, des animaux, mobiliers de jardin, mais aussi du gardiennage, ménage, etc.

Les conditions d'exploitation changent quant à elles peu, si ce n'est une plus grande part des victimes qui bénéficient de rémunérations, s'il est possible de les considérer comme telles au regard des heures travaillées...

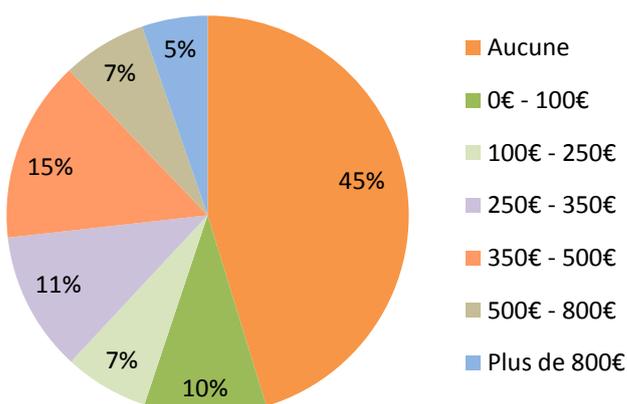
- Une charge de travail quotidienne moyenne de **14,5 heures par jour, 7 jours sur 7** pour la grande majorité ;
- Une dépendance vis-à-vis de l'exploiteur pour l'hébergement **dans 94% des cas** (victime vit sur le lieu de travail, chez l'exploiteur ou dans un lieu tiers mis à disposition et contrôlé par l'exploiteur) ;
- Une **absence totale de rémunération pour 45% des victimes** ; 17% ayant touché moins de 100€/mois et 19% entre 100 et 350€/mois ;
- Une **durée d'exploitation moyenne de 36 mois**, avec une moyenne de 34 mois pour les femmes et 44 mois pour les hommes. Sachant que 19% des victimes ont été exploitées pendant plus de 5 ans (parmi lesquelles 68% de femmes).

Lieux d'exploitation en France

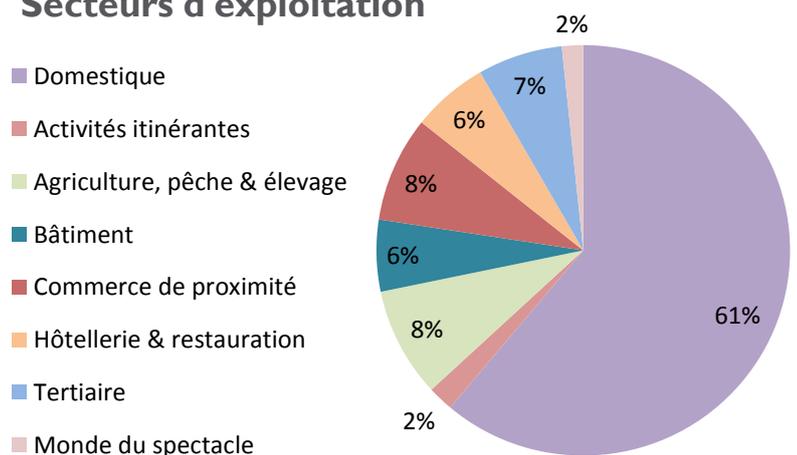


Ile-de-France

Rémunération mensuelle



Secteurs d'exploitation



L'accompagnement psycho-social au CCEM vise à la sécurisation des personnes accompagnées, leur accès aux droits socio-économiques et à l'autonomie. Il agit sur deux temporalités : l'urgence et l'insertion. Dans le premier cas, il s'agit de permettre aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins : nourriture, vêtements, déplacements aux rendez-vous, hébergement, soins d'urgence, etc. Dans le deuxième cas, c'est toute la problématique de l'insertion et de l'inclusion dans la société qui est concernée : apprentissage de la langue, formation et insertion professionnelle, accès à l'hébergement durable ou au logement, etc.

En 2022, le Pôle a connu une réorganisation avec le recrutement d'une coordinatrice de Pôle, chargée de veiller au bon fonctionnement de ce dernier, faire remonter les informations de terrain et s'impliquer dans des actions de plaidoyer spécifique aux enjeux du secteur médico-social. Le Pôle a également bénéficié de la présence d'une stagiaire et d'un volontaire de service civique, qui l'ont appuyé dans l'accompagnement des personnes et l'organisation de sorties socio-culturelles. Plus visible qu'auparavant dans les instances de plaidoyer et d'échanges avec les institutions publiques concernées, le CCEM a, pour la première fois (après 7 ans de sollicitations), bénéficié d'un financement de la DRIHL ! Un soutien bienvenu et normalement durable, qui permettra une certaine sérénité à toute l'équipe et surtout la pérennisation d'un abri aux victimes.

142 personnes ont été accompagnées par le Pôle psycho-social, dont 77% de femmes. Sous l'impulsion de la nouvelle équipe psycho-sociale, l'accompagnement en 2022 s'est principalement focalisé sur l'autonomisation des personnes accompagnées, la création et le renforcement des partenariats ainsi que l'insertion professionnelle. Malgré cette volonté, un temps de travail conséquent a été consacré à la recherche de solutions de mises à l'abri et hébergements d'urgence (voir ci-contre).

D'ailleurs, à la fin de l'année, d'importants travaux de rénovation ont démarré dans l'appartement d'urgence du CCEM, véritable challenge puisque le taux d'occupation de celui-ci a augmenté de 37%. En plus de rafraîchissements et réparations de routine, les travaux ont eu pour objectif de lutter contre l'installation de punaises de lit. Rendez-vous en 2023 pour le résultat !

 **1944** nuitées d'urgence pour **22 victimes** dont **1806** à l'appartement d'urgence (**14 femmes**) et **138** à l'hôtel (**8 personnes** dont **4 femmes avec enfants** !) :

27 demandes d'hébergement et/ou résidence sociale réalisées via le SIAO, dont **23** ayant abouti

6 personnes mises à l'abri d'urgence via des partenaires associatifs et hébergement citoyens (Association AFJ, Utopia 56)

8 instructions de procédures DAHO/DALO (**3** réponses favorables)

15 suivis de demandes de logement social (1^{ère} instruction et renouvellement)

 **376** aides financières dont **137** remises au lendemain de la sortie d'exploitation (primo-sortantes)

46 aides primo-sortantes pour l'alimentation

91 aides primo-sortantes pour le transport

136 aides exceptionnelles (déplacements liés aux suivis de démarches, audiences, timbres fiscaux, passeports, avocats, santé, etc.)

103 Aides tickets-services (Fond. Abbé Pierre)

 **52** personnes suivies dans le cadre de l'insertion professionnelle

8 personnes ont accédé à un emploi et **6** à une formation

7 personnes ont commencé des cours de français

 **75** ouvertures et maintien des droits à la santé

18 nouvelles demandes d'Aide Médicale d'État (AME) et **17** renouvellements

23 nouvelles demandes de Couverture Maladie Universelle (CMU) et **17** renouvellements

 **130** bénéficiaires d'une domiciliation administrative (**27** nouveaux) et :

606 visites de relèvement de courriers

1476 courriers reçus et distribués

Des difficultés dans l'accès à l'hébergement qui perdurent

Alors que le Pôle psycho-social détaillait dans son rapport d'activité 2021 les problématiques qu'il a rencontrées quant à la mise à l'abri et l'hébergement des personnes accompagnées, force est de constater qu'en 2022, les besoins en mise à l'abri sont restés importants sans toujours pouvoir être pourvus.

Ainsi, **le nombre de nuitées en hôtel social payées par le CCEM a subi une augmentation de 42% !**

En cause, le manque de solutions flexibles pour extraire d'exploitation les personnes en situation de handicap, les femmes avec enfants ou bien les hommes (bien que non-concernés sur 2022). Sur les 8 femmes hébergées en hôtels cette année, 4 avaient des enfants avec elles. Malgré plusieurs soutiens financiers spécifiques, le CCEM ne peut pas toujours prendre en charge ces nuitées, et une femme handicapée dont la mobilité est réduite avait dû être mise à l'abri à l'appartement d'urgence après sa sortie d'exploitation, alors que celui-ci n'était pas adapté puisqu'il s'agit d'un duplex. Madame n'a pas pu profiter pleinement de sa nouvelle liberté, tant elle devait anticiper ses déplacements à l'intérieur même de l'appartement, et ce, jusqu'à ce qu'elle puisse intégrer un centre adapté quelques semaines plus tard...

Cette problématique des femmes exploitées tout en étant accompagnées de leurs enfants pose également la question de l'exposition des enfants (généralement très jeunes) au traitement indigne infligé à leurs mamans, puis des déménagements successifs qui leur sont imposés, d'un hôtel social à un autre, etc. Véritables victimes par ricochet, ils peuvent présenter des troubles émotionnels ou de l'éducation.

Créer du lien lors de temps conviviaux

Comme chaque année, le Pôle psycho-social, notamment avec les stagiaires et volontaires de service civique, a proposé de nombreuses opportunités de rencontres et d'échanges aux personnes accompagnées. **105 participants ont ainsi été concernés par 18 activités.**

Parmi eux, 10 enfants se sont joints à leurs parents lors de pique-niques, diners au restaurant solidaire Le Refettorio, visites de musées ou alors encore balades guidées dans Paris. Tant de moments essentiels au bien-être des personnes accompagnées, et qui constituent pour ces dernières des opportunités rares de se rencontrer et briser l'éventuelle solitude dans laquelle elles se trouvent.

Recommandation n° 10 :

La CNCDH recommande la mise en place d'une véritable politique de mise à l'abri des victimes de traite, indifférente au genre, dès la première phase d'identification des victimes potentielles, et pendant toute la procédure voire au-delà, notamment de leur garantir un droit à l'hébergement. Pour cela, la CNCDH recommande l'augmentation des capacités d'accueil et des dispositifs de prise en charge.

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, avis sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique, octobre 2020

N. et R., mises à l'abri en urgence en hôtel social

N. est arrivée en France en janvier 2022, après avoir fui de graves violences conjugales. Tombée enceinte le long de son parcours migratoire, elle a accouché de son enfant, R., en mer. En France, elle pense pouvoir trouver refuge chez sa tante, à Paris, qui promet de l'héberger et de l'aider à demander l'asile. Finalement, dès son arrivée chez cette dernière, elle se voit contrainte à des journées de travail de 6h à 22h. Nourrie une fois par jour, N. est régulièrement frappée et son allocation de demandeuse d'asile est confisquée.

Une amie de N. avec qui elle est en contact via les réseaux sociaux lui conseille de contacter le CCEM. Dès qu'elle en a l'opportunité, N. s'enfuit avec son bébé. Immédiatement mise à l'abri en hôtel, elle a pu intégrer un hôtel I15 deux semaines plus tard. Aujourd'hui, elle a repris en main sa demande d'asile et bénéficie d'un accompagnement global, y compris psychologique et de soutien à la parentalité.

Soutenir vers la guérison du corps et de l'esprit : l'accompagnement psychologique

La pérennisation du **poste de psychologue à mi-temps au sein de l'équipe**, notamment grâce au soutien de la Fondation de France, a permis de définitivement affirmer le besoin d'évaluation et suivi psychologique en interne et d'améliorer encore la prise en charge globale des victimes. L'apport de la perspective psychologique au sein de l'équipe approfondi encore la dimension interdisciplinaire du travail mené ; la participation de la psychologue aux réunions d'équipe hebdomadaires et du Pôle psycho-social donne un éclairage nouveau des situations vécues par les personnes.

Dans la logique du Pôle psycho-social, le travail de la psychologue s'inscrit dans une double temporalité : la prise en charge en interne immédiate (voire d'urgence) et l'orientation vers les services adaptés. Dans les deux cas, elle apporte ainsi une réponse à l'engorgement des services et des délais d'attente. De même, tout démarre par une évaluation de la situation (via une rencontre ou un appel), et ce n'est que suite à cette dernière que la stratégie de suivi est déterminée. Pour les personnes ayant été suivies en interne, c'est une fois considérées « prêtes » que l'orientation est envisagée.

De plus, lorsque plusieurs structures de soins sont impliquées dans le suivi d'une même personne (psychologue, psychiatre, médecin généraliste, par exemple), la présence en interne de la psychologue contribue à la bonne coordination des soins, en centralisant les informations auprès des bénéficiaires et s'assurant que ces derniers comprennent les différents suivis qui sont les leurs et parviennent à les investir pleinement. En effet, les soins psychologiques ne peuvent être dissociés des soins physiques (et vice-versa), et la psychologue joue donc un rôle de « référente santé » au sein de l'équipe.

168 consultations dont **17** évaluations/entretiens exploratoires

33 bénéficiaires de l'action

14 bénéficiaires de réorientations psychologiques

7 bénéficiaires du soutien psychologique en lien avec les audiences (TJ, OFPRA, CNDA, etc.)

N. est originaire d'Afrique de l'Ouest. Arrivé en France à 23 ans, il a été exploité par une entreprise du BTP, pendant près de 2 ans, jusqu'à un terrible accident du travail dans lequel il a perdu 3 doigts de sa main gauche.

Accompagné depuis octobre 2021, sa situation allie toutes les facettes de l'accompagnement : hébergement, domiciliation, alphabétisation, soins physiques, psychiatriques et psychologiques, droit pénal, administratif et civil, éducatif du quotidien...

Pour lui, la psychologue a tissé tout un réseau de professionnels et spécialistes, pour l'aider dans sa reconstruction psychique et physique.

“ **Depuis que j'ai reçu cette prothèse, je suis revenu dans le monde comme un homme nouveau. J'ai la joie sur moi.** ”



Propos recueillis en décembre 2022, N. était venu nous montrer sa prothèse nouvellement reçue

Poursuivre : le Pôle juridique

Fort de quatre juristes et appuyé par un réseau constitué de 35 avocats bénévoles, le Pôle juridique du CCEM représente la spécificité et l'expertise première de l'association, cette dernière ayant été fondée avec pour mission de faire reconnaître et respecter les droits des victimes. Ayant à cœur de transmettre et former, le pôle juridique accueille chaque année des stagiaires juristes.

En 2022, **243** personnes ont été suivies par le Pôle. 34% étaient des hommes et 66% des femmes. On note que près d'un quart d'entre elles sont suivies depuis plus de 5 ans. Cela témoigne de la longueur des procédures judiciaires en France, aggravée par des difficultés plus spécifiques aux victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail (manque de preuves, huis clos des domiciles, manque de connaissance de l'infraction de traite à des fins d'exploitation par le travail, isolement social et culturel des victimes, difficulté de verbalisation du récit en lien avec le psycho-traumatisme, etc.).

L'accompagnement juridique, comme psycho social, débute par une évaluation de la situation impliquant l'écoute de la personne victime ainsi qu'une information aux droits. Depuis 2019, un « point d'information juridique » a été généralisé à toutes les personnes accompagnées par le CCEM, y compris celles pour lesquelles aucun accompagnement juridique ne sera, a priori, mis en place.

S'en suit alors généralement la phase « d'audition » lors de laquelle le récit de la victime est reconstitué et transcrit à l'écrit. Pour les personnes s'engageant dans des procédures judiciaires ou d'asile, cela permet l'identification des preuves et témoins potentiels, la mise en valeur des éléments constitutifs des infractions visées et évite à la victime d'avoir à répéter son histoire.

Les juristes organisent alors tout le suivi des procédures, pénales, civiles ou administratives, et cela devant toutes les juridictions. Un ou plusieurs avocats sont saisis pour chaque dossier et travaillent de manière étroite avec le juriste référent, en lien avec la victime, pour définir la stratégie contentieuse et suivre l'affaire.



99 procédures pénales en cours*

- 71 enquêtes préliminaires/instructions
- 6 audiences de 1^{ère} instance
- 8 audiences à la Cour d'appel
- 2 arrêts de la Cour de cassation



20 procédures devant le Conseil des Prud'hommes*

- 5 nouvelles saisines
- 9 procédures en cours en 1^{ère} instance
- 1 jugement de 1^{ère} instance
- 5 procédures en appel



7 procédures civiles liées à l'indemnisation*

- 5 devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI)
- 2 devant le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions (SARVI)



9 personnes concernées par d'autres procédures civiles

Notamment des divorces dans les cas de **mariages serviles**



15 personnes concernées par l'asile et la protection internationale

- 8 demandes d'asile en cours auprès de l'OFPRA
- 5 audiences devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)
- 5 protections subsidiaires accordées
- 2 statuts de réfugié accordés



166 personnes accompagnées dans la régularisation de leur situation administrative

- 17 obtentions d'un 1^{er} titre L425-I
- 40 bénéficiaires d'un titre L425-I
- 78 bénéficiaires d'autres titres ou de récépissés (dont 12 premiers titres/récépissés)
- 5 procédures devant le tribunal administratif

Retours sur quelques affaires marquantes de l'année 2022

Contrairement aux années précédentes, le CCEM a fait le choix de mettre en lumière seulement deux dossiers spécifiques. Pour être tenu au courant des avancées des dossiers, chacun peut s'inscrire à la newsletter trimestrielle via le site internet du Comité (les précédents numéros sont également consultable sur le site), ou suivre l'association sur les réseaux Facebook et Twitter.

14 ans après son dépôt de plainte, Madame A. enfin entendue par un tribunal

Le long parcours judiciaire de Mme A. a commencé en 2008, après s'être enfuie du domicile où elle dit avoir travaillé depuis 2005 pour environ 70€ par mois, tous les jours de la semaine, environ 19 heures par jour. Orientée vers le CCEM par un particulier, elle a déposé plainte quelques mois plus tard. Suite à un premier classement sans suite, une instruction est ouverte à la demande de Mme A. en 2011. À cette période, elle est hébergée à l'appartement du Comité et suit des cours d'alphabétisation.

En 2016, le juge met fin à l'instruction et l'affaire est renvoyée devant la justice pour 4 infractions connexes au droit du travail ; néanmoins, un non-lieu est prononcé pour les infractions de soumission à des conditions de travail et d'hébergement indignes. Ce non-lieu partiel sera contesté jusque devant la Cour de cassation, qui donne raison à Mme A. et renvoie le dossier devant la chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Paris.

En 2021, cette dernière détermine que pour la période antérieure à 2007, les faits sont à poursuivre sur la qualification de soumission à des conditions de travail et d'hébergement indignes, mais que pour le reste de la période, ils doivent être poursuivis pour traite des êtres humains. Enfin le 14 novembre 2022, Mme A. a pu faire entendre sa voix face au couple mis en cause et devant les juges du tribunal judiciaire de Nanterre. En décembre, le couple a été condamné entre autre pour traite des êtres humains, avec une peine de 18 mois de sursis probatoire, une interdiction de contact avec la victime et des dommages et intérêts. Ils ont néanmoins fait appel.

Cette première victoire pour Mme A. et le CCEM, qui s'était constitué partie civile à ses côtés, témoigne du travail de fond et de longue haleine mené par le Pôle juridique. Malgré les changements au sein de l'équipe, ces procédures se poursuivent et paradoxalement, chaque obstacle dépassé est une occasion d'affiner l'interprétation par la justice de l'infraction de traite des êtres humains.



Article paru dans Le Parisien le 15/12/2022

« Vie de Paris », une affaire devenue cas d'école en France et en Europe

Présentée dans le rapport d'activité 2020 (p.17), l'affaire « Vie de Paris » (du nom de l'association mise en cause) concernait une cinquantaine de victimes, exploitées dans un organisme de domiciliation administrative. Sous-couvert d'une activité bénévole qui devait permettre, à terme, une régularisation, ces personnes sans papier effectuaient des tâches administratives variées 6 jours par semaine, du matin au soir pour une « gratification » quasi inexistante. Dépendants de l'organisme pour toutes leurs démarches, un système de chantage et d'emprise était entretenu par le président de la structure.

Suite à une enquête conjointe de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) et de l'Inspection du travail (qui a orienté les 17 victimes les plus vulnérables et précaires au CCEM), ce dernier a été condamné le 10 juin dernier notamment pour traite des êtres humains aggravée.

Inhabituelle de par le secteur d'activité concerné, mais également le modus operandi et l'emprise exercée (les victimes se sentant particulièrement valorisée par ce statut de bénévole), l'affaire a fait l'objet d'une « notice mauve » de la part de l'OCLTI à Interpol, afin d'alerter les services de police européens quant à ce type de mode opératoire. Elle est également un cas d'étude fréquemment utilisé dans les formations conduites par l'inspection du travail, l'OCLTI, et le CCEM.

Invisibles parmi les invisibles : exploitées chez des diplomates

Indéniablement, les affaires de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail surviennent dans tous les secteurs économiques et tous les milieux sociaux. Parfois, chez les ménages les plus fortunés et les plus puissants. C'est le cas par exemple des foyers de diplomates, qui bénéficient d'immunités diverses. Déjà inatteignables par les services de l'inspection du travail, ces lieux de travail le sont également dans ce cas pour les forces de l'ordre. Invisibles parmi les invisibles, les victimes de ce type d'affaires sont parfaitement conscientes des statuts particuliers dont bénéficient leurs exploitateurs ; l'emprise exercée par ces derniers n'en est que redoublée.

En 2021, ces victimes représentaient 5% de l'ensemble de la file active (et 8% des nouvelles prises en charges), près d'un tiers d'entre elles avaient été identifiées en fin d'année. L'accompagnement a ainsi débuté en 2022. Globalement, il se révèle complexe.

C'est par exemple le cas de Madame B., que son employeur diplomate avait fait travailler en France avec un titre de séjour spécial, dépendant directement du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. S'en est suivi pour Mme B. un véritable parcours du combattant pour obtenir de la Préfecture son titre de séjour L-425-I, prévu pour les victimes de traite déposant plainte. Le dédale administratif qu'elle a arpenté l'a maintenue en précarité, à la fois administrative et financière.

*« En 2021, mon employeur qui est un diplomate du **** m'a amenée ici en France travailler pour sa famille. Mais il ne m'a pas payé de salaires justes, y compris pour tout le travail de nuit. Des compatriotes m'ont aidée à contacter le CCEM qui m'a soutenue. Il m'a donné un endroit où rester temporairement et une petite aide financière tant que je ne travaillais pas. Je suis reconnaissante envers eux, qui m'ont également permis d'obtenir mon nouveau titre de séjour. »*

Mme B., propos recueillis en avril 2023

C'est dans ce cadre que le CCEM a renouvelé ses sollicitations auprès des services compétents du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, pour une demande de rencontre jusqu'à lors restée sans réponse depuis 2018. L'objectif de cet échange est double : examiner ces situations de traite identifiées, et mettre en place un partenariat pour une meilleure protection ainsi que des actions de prévention.

Réunion de travail du réseau des avocats bénévoles du CCEM

En décembre, le Pôle juridique a organisé une réunion de ses avocats bénévoles actifs dans les domaines du droit pénal, du travail et de l'indemnisation. L'objectif ? Mettre en commun leurs expertises afin d'améliorer les stratégies juridiques. En effet, alors que le CCEM tente de faire reconnaître les faits vécus devant le Conseil des Prud'hommes (et ainsi rétablir le statut de travailleurs des victimes, et obtenir des fiches de paie et un historique de cotisation pour l'ouverture de l'ensemble de leurs droits socio-économiques), les délais de prescription et recours liés à ces procédures sont absolument différents de ceux des procédures pénales. Une véritable coordination des différentes procédures est ainsi nécessaire pour chaque dossier.

Parallèlement, l'indemnisation (voir p.18 du rapport d'activité 2021) est au carrefour du droit civil et pénal et intervient généralement en fin de procédure. Alors que le calcul des préjudices se base notamment sur des éléments psycho-sociaux, comment préparer au mieux ces demandes d'indemnisation, dès le lendemain de l'exploitation, soit parfois 10 ou 15 ans avant la condamnation définitive des exploitateurs ?

C'est sur ces problématiques que 12 avocats, les membres du Pôle juridique et la coordinatrice du Pôle psycho-social se sont penchés. Plusieurs pistes de travail ont émergé et devraient être mises en place dès l'année 2023.

Le CCEM remercie ses avocats, certains engagés à ses côtés depuis près de 20 ans et tout particulièrement HMN Partners, cabinet où Me Juliette Vogel, également membre du Conseil d'administration, est associée et qui a accueilli la réunion.

Alerter : notre travail de plaidoyer

Présentation du CCEM devant les rapporteurs nationaux au niveau européen

En tant que membre de la **Plateforme des ONG européennes** contre la traite des êtres humains, le CCEM été l'unique association à intervenir lors de la rencontre avec les rapporteurs nationaux européens de mai 2022, organisée spécifiquement sur le thème de l'exploitation par le travail, et dans le cadre de la **Présidence française de l'Union européenne**. À deux voix avec l'OCLTI, il a présenté les actions de coopération entre société civile et services enquêteurs. Une occasion rare de mettre en lumière le rôle des associations dans la protection des victimes, et le travail complémentaire mené avec les services institutionnels malgré le manque de moyens accordé à cette forme d'exploitation.

Observations sur le Projet de loi pour « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »

En réaction à une énième **réforme du CESEDA**, le CCEM, en plus de participer à une réflexion associative collective par le biais du Collectif national Ensemble contre la traite a, suite à une réunion organisée par le Ministère de l'Intérieur, transmis ses observations écrites à ce dernier. Elles appellent notamment à :

- Généraliser une meilleure information aux nouveaux arrivants, dans leur langue, sur leur droits et les risques de traite à des fins d'exploitation par le travail, plus particulièrement auprès des travailleurs saisonniers ou des détenteurs de titres de séjour spéciaux délivrés par le MEAE (voir p. 21) ;
- Ouvrir l'accès aux titres de séjour pluriannuels pour les victimes de traite, notamment au regard de la longueur des procédures pénales ;
- Retirer les victimes de traite demandeuses d'asile des procédures accélérées, une problématique récurrente, du fait du délai particulièrement court dans lequel la demande d'asile doit être déposée ;
- Garantir des places d'hébergement pour les hommes victimes de traite, notamment dans le cadre du « Plan Vulnérabilité » ;
- Former les agents des préfectures et de l'OFII à la traite des êtres humains, ainsi que tout autre agent administratif susceptible d'être en lien avec une victime potentielle.

Le CCEM a l'intention de rédiger et diffuser des propositions d'amendements du projet aux parlementaires, dans la suite du processus législatif (voir sur le site internet « Pour aller plus loin » ; « Nos publications »).

Participation aux travaux de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme en vue de l'évaluation du deuxième Plan national contre la traite

Dans le cadre de la préparation d'un **rapport d'évaluation du deuxième Plan national contre la traite (2019-2021) en France**, la CNCDH a auditionné les membres du Collectif Ensemble contre la traite en novembre. Le Comité a fait remonter les difficultés rencontrées pour faire reconnaître les droits des victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail, et faire appliquer les lois de manière effective, y compris pour les autres formes d'exploitation. Il a également souligné le manque de moyens disponibles pour les associations et les services d'enquête et de protection de l'État. Le rapport de la CNCDH sera publié en 2023.

Un plan européen pour prévenir la traite dans le contexte du conflit russo-ukrainien

Suite à l'agression russe en Ukraine et dans la lignée de la mobilisation du secteur humanitaire, l'équipe anti-traite de la Commission Européenne a élaboré un plan stratégique, auquel le CCEM a largement participé. Il a notamment fait traduire et diffuser en Ukrainien et Russe sa brochure d'information au droit du travail français (voir sur le site internet « Outils de prévention »).



en France et en Europe

Plaidoyer pour une MIPROF dotée de moyens concrets et une stratégie nationale effective

Inquiet des ressources insuffisantes allouées à la MIPROF, et du non-renouvellement du mandat de sa Secrétaire-Générale avant la fin de l'année, le CCEM a alerté à plusieurs reprises quant au manque de volonté politique nécessaire au renforcement du rôle du coordinateur national. Notamment auprès des différents organes régionaux, comme le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne, ou la plateforme associative La Strada International. Simultanément, il rappelait que le Second Plan national contre la traite, expiré en décembre 2021, n'a pas été renouvelé, en plus d'avoir, comme les travaux de la CNCDH tendent déjà à le démontrer, fait l'objet d'une mise en œuvre inopérante quant aux mesures relatives à l'exploitation par le travail. Cela alors même qu'une stratégie nationale de lutte contre le travail forcé et des enfants a été adoptée par la France en 2021, dans le cadre de son adhésion à l'Alliance 8.7 et de sa nomination en tant que « pays pionnier »...

Participation aux réseaux spécialisés pour protéger les droits des victimes

En juin, le CCEM, après en avoir été un membre actif depuis 2016, est devenu membre du Conseil d'administration la plateforme d'associations européennes spécialisées **La Strada International (LSI)**. Avec elle, il a pris part au processus d'évaluation et de révision de la Directive européenne contre la traite, à une visite d'étude en Italie et à 2 événements régionaux spécialisé en Serbie et à Chypre, **organisés par le Conseil de l'Europe**. Le CCEM a respectivement partagé son expertise sur la coopération avec les services enquêteurs et l'indemnisation des victimes. En tant que membre du CA de LSI, le CCEM est davantage engagé dans la réflexion et les travaux menés pour la protection des victimes et l'application des lois, au niveau européen voire mondial.

Le CCEM est aussi membre de la **Plateforme des ONG françaises pour les droits humains**, premier espace de collaboration et renforcement des compétences des associations françaises intervenant à l'international et spécialisées dans la défense des droits.

C'est surtout dans le cadre du Collectif national « **Ensemble contre la traite des êtres humains** », dont il est l'un des fondateurs et qui regroupe aujourd'hui 28 associations françaises impliquées dans la lutte contre la traite que le CCEM s'est mobilisé. Avec la volonté de veiller à ce que la problématique de l'exploitation par le travail ne soit jamais absente des débats, il suit activement les différents travaux menés. En 2022, le plaidoyer collectif portait notamment sur : le manque d'engagement de l'État, dont l'absence d'un mécanisme national, d'un Plan national et d'une coordination nationale via la MIPROF. C'est ainsi qu'en fin d'année, une délégation du Collectif, parmi laquelle le CCEM, a rencontré trois conseillers du cabinet de la Première Ministre.

En 2022, le CCEM a renforcé sa participation au réseau **COHAL**, un collectif d'associations mobilisées autour de l'hébergement et l'accès au logement à Paris. Cet engagement, permis par la nouvelle présence de la coordinatrice du Pôle psycho-social, contribue à faire connaître les problématiques des victimes.

Le CCEM plaide pour :

- L'adoption d'un **mécanisme national d'identification et de réorientation des victimes de traite**, visant la collaboration entre institutions et associations spécialisées ;
- Une meilleure **formation des professionnels sur la traite à des fins d'exploitation par le travail**, afin de mieux identifier les victimes ;
- Une meilleure **protection des victimes** notamment en termes d'**accès à l'hébergement et aux soins psychologiques et psychiatriques** ;
- La dissociation de la protection des victimes de la procédure judiciaire ;
- Une meilleure **prise en compte dans les procès de l'infraction de traite** ;
- Une meilleure **information des victimes sur leurs procédures**.

Informer : sensibiliser et former en

Informer par les médias nationaux et locaux

Dès sa création, le CCEM s'était fixé comme mission de dénoncer les pratiques esclavagistes par voie de presse. En 2022, le CCEM a approfondi sa relation avec certains médias et entrepris des travaux de long terme, par exemple avec le journal Libération (page 26), et ce sont **plus de 60 articles** sur des affaires ou l'action globale du CCEM qui sont parus dans la presse écrite (Le Parisien, Le Télégramme, Le Monde, Vice, Le Figaro, Ouest France, etc.). Cette année, le CCEM a davantage tenté de mobiliser des journaux locaux, afin de relayer les affaires jugées en dehors de la région francilienne, comme le dossier dit des travailleurs marocains de Normandie.

Le CCEM répond également aux sollicitations de la presse audiovisuelle, et intervient ainsi à la télévision et à la radio, voire d'émissions diffusées sur internet.



Intervenir auprès des citoyens et des professionnels

Comme chaque année, le CCEM a continué de répondre aux demandes d'interventions reçues d'établissements scolaires, d'associations culturelles ou de structures professionnelles intervenant dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situations précaires ou de violences. Les formations réalisées en partenariat avec l'Office central de lutte contre le travail illégal et l'Inspection du travail se sont également poursuivies.

En 2022, **1628 personnes, dont 68% de professionnels, ont directement participé à 37 interventions** dont 167 professionnels des services enquêteurs ou l'inspection du travail. Cela représente **une augmentation de plus de 38%** par rapport à l'année précédente (!), et ce, malgré une absence de financement spécifique à cette action.

En décembre, la psychologue est intervenue pour la 1^{ère} fois auprès de gendarmes enquêteurs du Grand Est. Son module de formation, créé pour l'occasion, est une introduction au psycho-trauma et permettra à ces derniers de mieux comprendre la réalité vécue par les victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation le travail.



Quelques clichés tirés de l'exposition du projet « SAVE », organisée à la Mairie du 13^{ème} arr. de Paris (voir ci-contre)



+37 000 visites du site internet

Rendez-vous sur :
www.esclavagemoderne.org



915 abonnés à la Newsletter

Inscrivez-vous sur :
www.esclavagemoderne.org



935 abonnés à la Newsletter

Rendez-vous sur :
[@CCEM_France](https://twitter.com/CCEM_France)



1 165 abonnés Facebook

Rendez-vous sur :
[@ComitéContreEsclavageModerne](https://www.facebook.com/ComiteContreEsclavageModerne)



Poursuite du projet SAVE au Maroc : Renforcement du travail en réseau des associations partenaires marocains

Lancé en janvier 2019, le projet SAVE a pour but de former 5 associations marocaines à repérer les victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail et de les accompagner, notamment au niveau juridique, grâce à une loi inédite adoptée par le Royaume en 2016. Après 3 ans de travail rigoureux sur le repérage des victimes, et suite aux formations spécifiques à l'accompagnement juridique, les associations partenaires poursuivent leur travail quotidien auprès des victimes potentielles repérées, fournissant un suivi social et juridique adapté et spécifique, dans le cadre de la loi 27-14.

Fin 2022, suite à 285 signalements, 252 victimes ont été repérées et accompagnées, **dont 112 en 2022**.

Le « réseau SAVE » formé par les associations partenaires n'a de cesse de se renforcer, par le travail d'échange et de partage. À sa demande, **3 visites inter-partenaires ont eu lieu en 2022**. Ces dernières permettent à chaque association de faire découvrir son environnement, son contexte et ses partenaires locaux. En promouvant ainsi une meilleure connaissance mutuelle des acteurs (associatifs ou institutionnels) spécialisés, le projet contribue à un renforcement durable de la lutte contre la traite des êtres humains au Maroc.

2 visites de suivi ont été réalisées par le CCEM au Maroc en février et juin. L'une fut l'occasion d'organiser une réunion d'information à destination d'une douzaine d'avocats marocains, dans la perspective d'un travail rapproché avec les partenaires. L'autre de réaliser des photos auprès de chaque association, grâce à la venue d'un photographe bénévole du CCEM. Une 1^{ère} exposition des clichés a été organisée en décembre lors de la Dizaine des Droits Humains, initiative de la mairie du 13^{ème} arrondissement de Paris.

Cette année encore, de nombreuses actions de sensibilisation et de communication des partenaires -auprès de différents publics (femmes, enfants, partenaires associatifs) - ont permis de rendre un peu plus visible le phénomène de la traite au Maroc auprès de plus de 200 participants directs. Les partenaires sont maintenant reconnus comme les associations de référence sur la thématique.

Fin 2022, les résultats du projet SAVE permettent de penser sur le long terme une collaboration inter-partenaires et inter-acteurs au Maroc. Outre le repérage et l'accompagnement des victimes, les partenaires semblent avoir constitué des bases solides pour continuer à travailler en coopération en mutualisant les savoirs faire et partageant les expériences et ressources.

285 signalements reçus

188 aides matérielles individuelles

576 participants aux actions de sensibilisation locale

252 victimes accompagnées, dont **112** nouvelles en 2022 :

89% de nationaux marocains

77% de femmes

88% de mineurs au début des faits

Majoritairement exploitées par le travail domestique et la mendicité forcée



Réalisation d'une formation sur la traite à Agadir, en juin 2022, dans le cadre de la venue du photographe auprès de notre partenaire Voix de Femmes Marocaines

Encourager la participation des personnes accompagnées

Avancée du projet « De l'Asie du Sud-Est à l'Europe »

Démarré en 2020 en partenariat avec la Global Alliance Against Traffic in Women (et une dizaine d'autres associations en Europe et en Asie), le projet vise à mieux comprendre les trajectoires des femmes originaires d'Asie du Sud-Est et exploitées en Europe, et à encourager leur insertion sociale dans les pays d'accueil européen, tant par l'*empowerment* que par les actions de communication et plaidoyer.

Bien que moins visible que d'autres actions ou projets portés, cette initiative arrive de manière opportune pour le CCEM, qui est, comme expliqué précédemment, confronté à une augmentation du nombre de personnes originaires d'Asie, notamment des Philippines, et qui s'interroge sur les espaces de participation des personnes accompagnées (voir rapport d'activité 2021).

Ainsi, une première phase de recherche a été menée de novembre 2020 à février 2021, lors de laquelle plus d'une vingtaine de victimes a été interrogée sur leurs ressentis vis-à-vis de l'intégration/insertion en France, l'accompagnement par le CCEM, leurs relations avec les différents services d'aide ou institutions françaises, etc. En phase l'approche participative du projet, des ateliers de présentation de ce dernier ont été organisés avec les participants, pour s'assurer de leur adhésion à la démarche et entendre leurs éventuelles propositions.

Après une présentation des résultats des études menés par chaque partenaire du projet à Bangkok en mai 2022, le CCEM a élaboré différentes actions de plaidoyer (voir ci-contre), basées sur la participation des personnes accompagnées. Celles-ci se poursuivront en 2023.

Création d'un « Comité de Vie Associative »

Suite à une réflexion de plusieurs années, en 2022, le CCEM s'est véritablement attelé à poser les premières pierres du futur Comité de Vie Associative, dont l'objectif est de promouvoir la participation des personnes accompagnées, d'abord au sein de l'association, mais aussi plus généralement dans la société et dans le combat contre la traite.

Grâce au groupe de travail dédié (dans le cadre du chantier lié au projet associatif, voir page 8), les attentes, le fonctionnement et les objectifs du « CVA » ont pu être affinés et détaillés. Concernant les objectifs, il est notamment question de :

- Enrichir les pratiques du CCEM par le retour sur la qualité des accompagnements et les envies des bénéficiaires (social, juridique ou actions de plaidoyer) ;
- Renforcer les liens et les échanges entre les bénéficiaires et l'équipe et la transmission entre générations de personnes accompagnées ;
- Donner aux bénéficiaires l'opportunité de prendre confiance en eux en prenant part à des réunions de travail, rencontres, etc. et ainsi renforcer leur autonomie et capacité d'agir.

Rendez-vous en 2024 pour les avancées !

Participer à une exposition du Musée National de l'Histoire de l'Immigration !

Imaginer un espace de participation des bénéficiaires au sein du CCEM (voir ci-dessous !)

Établir des collaborations avec différentes maisons de presse françaises, via lesquelles les bénéficiaires peuvent s'exprimer en confiance et contribuer à déterminer les axes des articles.

Renforcer l'information aux droits des personnes par la traduction de la brochure de prévention dans différentes langues asiatiques et sa diffusion auprès d'associations communautaires.

03

LES MOYENS DU CCEM



Les moyens du CCEM

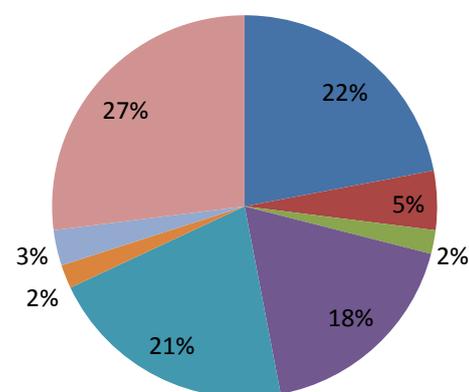
Alors que l'année 2021 s'était conclue sur la nécessité pour le CCEM de subir un déficit de 8 800€, de nouveaux financements ou l'augmentation de certains financements préexistants ont permis à l'association de **finir l'année 2022 en équilibre financier**.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution positive. Tout d'abord, la situation instable de 2021 a poussé le CCEM à multiplier encore davantage les dépôts de demande de financement, auprès de bailleurs tant publics que privés. Une activité chronophage, qui ne garantit pas l'obtention de nouvelles ressources. Alertés, plusieurs fondations privées et certains financeurs institutionnels ont ainsi pu réévaluer les montants des subventions et contributions financières. Il est en effet possible de penser que, avec un léger décalage, les financeurs se sont adaptés et ont reconnu la phase d'accroissement et de restructuration entamée par le CCEM ces dernières années. Il y a également eu une reconnaissance du travail expert qu'il mène depuis bientôt 30 ans.

Les ressources financières

Ainsi, le budget global a connu une augmentation importante et salvatrice, en passant de 900 795€ en 2021 à **1 043 093€ en 2022**. Comme expliqué ci-dessus, cela est principalement dû à l'appui de fondations privées et à une augmentation des subventions publiques nationales (État via les ministères), qui représentent 22% du budget contre 20% en 2021.

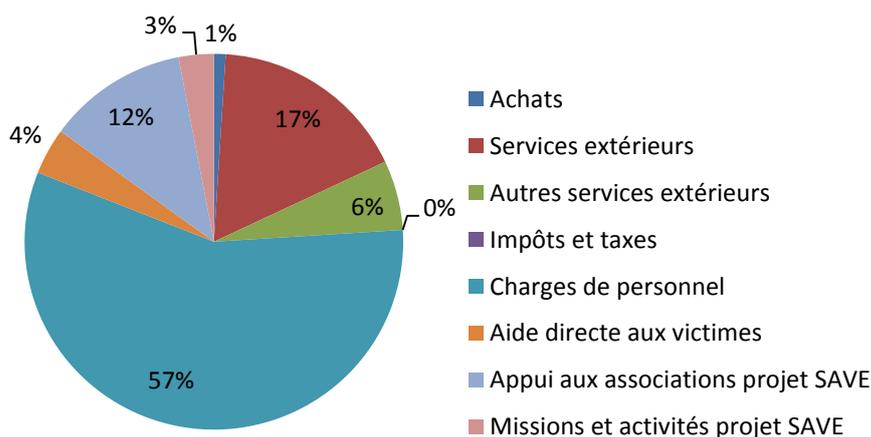
Comme les années précédentes, le bénévolat (dont mécénat et dons en nature) représente environ plus d'un quart du budget. Il s'agit par exemple de traducteurs, réduction SNCF ou réservations gratuites de chambres d'hôtel pour les déplacements des membres de l'association, de dons de matériel informatique, accès gratuit à des moteurs de recherches spécialisés, etc. (voir p.31).



- État
- Collectivités territoriales
- ONU
- Fondations privées
- Programmes internationaux
- Emplois aidés
- Dons de particuliers
- Bénévolat, mécénat, dons en nature

Les dépenses

Les moyens financiers du CCEM **sont alloués en premier lieu et en majeure partie à l'action opérationnelle d'accompagnement direct des victimes** : 57% du budget dédié aux ressources humaines, et 10% aux aides directes aux victimes et au fonctionnement de l'appartement d'urgence. D'autres catégories de coût peuvent également inclure des coûts liés à l'accompagnement (loyer, lignes téléphoniques, etc.).



L'apaisement de la pandémie et la reprise de leurs activités professionnelles pour beaucoup de bénéficiaires a provoqué une baisse dans les dépenses d'aides directes (29 828€ contre 48 563€ en 2021). Cependant, la part consacrée à la mise à l'abri en hôtels sociaux a augmenté, avoisinant les 6 700€, alors qu'elle n'était que de 1 716€ en 2021.

Perspectives pour l'année 2023

Avec une croissance historique de +35% de l'activité (depuis 2019), et suite au décès de sa fondatrice qui a accompagné le CCEM depuis sa création, il est plus que jamais nécessaire de porter des ambitions à la fois fortes, mais également réalistes.

Fortes, car l'enjeu qu'est la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, ses conséquences sur les vies des victimes, et l'histoire même du CCEM le réclament. L'année 2023 marquera par ailleurs le début des préparations du 30^{ème} anniversaire de l'association, en 2024. Réalistes, car dans cette grande période de changements, il convient d'être prudent et de ne pas agir au-delà de ses moyens. Les perspectives reflètent donc cette nécessité de prendre le temps pour mieux nous préparer à faire face aux évolutions récentes et à venir :

Poursuite de la réflexion sur le projet associatif et les orientations stratégiques :

Le travail collectif sur la révision du projet associatif et les orientations des 5 années à venir, démarré en 2022 et légèrement ralenti par le décès de Mme O'Dy, continuera en 2023. Le Conseil d'administration, l'équipe salariée, les bénévoles et personnes accompagnées attendent notamment de ce riche travail (voir page 9) qu'il permette de mieux définir notre cadre d'action et nos priorités pour les prochaines années. Cela concerne par exemple le choix des partenariats à développer, la réorganisation interne, la définition de nos objectifs et nos actions, etc.

Dernière année du projet SAVE

En 2023, le projet SAVE arrive à un terme décisif, celui de la dernière année après 5 ans d'actions efficaces et réussies. En plus de la poursuite des actions d'identification et d'accompagnement juridique des victimes avec les 5 associations partenaires marocaines, une visite d'étude en France et en Belgique, un temps d'information/formation envers les avocats, et enfin un atelier international et la production d'un guide pratique feront partie des dernières activités de ce projet. Aussi, c'est l'année de préparer la suite de ce projet, de réflexion avec les partenaires marocains, maintenant acteurs incontournables de la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail, pour pérenniser ce travail précieux mené depuis 2019.

La participation des personnes accompagnées

La réflexion sur le projet associatif continuera en 2023. Grâce aux idées et avancements obtenus suite aux premiers ateliers et au renforcement du Pôle psycho-social, un « Comité de vie associative », constitué de victimes accompagnées, pourra être mis en place, pour permettre une meilleure participation de ces dernières à la vie de l'association et ainsi de faire porter « les voix du silence ».

Poursuite et développement des actions actuelles

Comme indiqué plus haut, le CCEM se concentrera en 2023 sur les chantiers de réorganisation entamés. Le prochain projet associatif établira des orientations stratégiques pour les 5 prochaines années, et ce dès 2023. Parallèlement, le CCEM poursuivra le développement des actions entreprises, notamment :

- Le renforcement de l'accompagnement psychologique ;
- Le développement des actions de formation ;
- Les liens avec le MEAE pour un partenariat pour protéger les victimes d'exploitation par des employeurs diplomates protégés par une immunité ;
- La création de liens partenariaux avec la Fédération Aide aux victimes ;
- Le renforcement de l'équipe : ½ poste formation et ½ poste administratif.

Grâce à leur soutien

Nos soutiens financiers



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT



Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Quelques partenaires opérationnels



Et plus de 170 donateurs particuliers !

Nos membres

Le Conseil d'Administration

Mme Sylvie O'Dy, Présidente
Mme Franceline Lepany, Secrétaire, Présidente
Me David Desgranges, Vice-président
M Vincent Morley-Pegge, Trésorier
Me Olivier Brisson
M Adelphe de Taxis du Poët, Secrétaire

M Alain Moreau
Mme Zita Ogra
Me Marie-Aimée Piriou
Mme Georgina Vaz Cabral
Me Juliette Vogel
Mme Axelle Lemaire
M Charles-Eric Clesse

L'équipe salariée

Mona Chamass-Saunier, directrice
Annabel Canzian, coordinatrice du Pôle juridique
Roxane Ouadghiri Hassani, chargée de
développement de projets
Marie Foucray, coordinatrice du Pôle psycho-social

Pascale Martin, juriste
Clémence Patoureaux, juriste
Maël Cheref, juriste

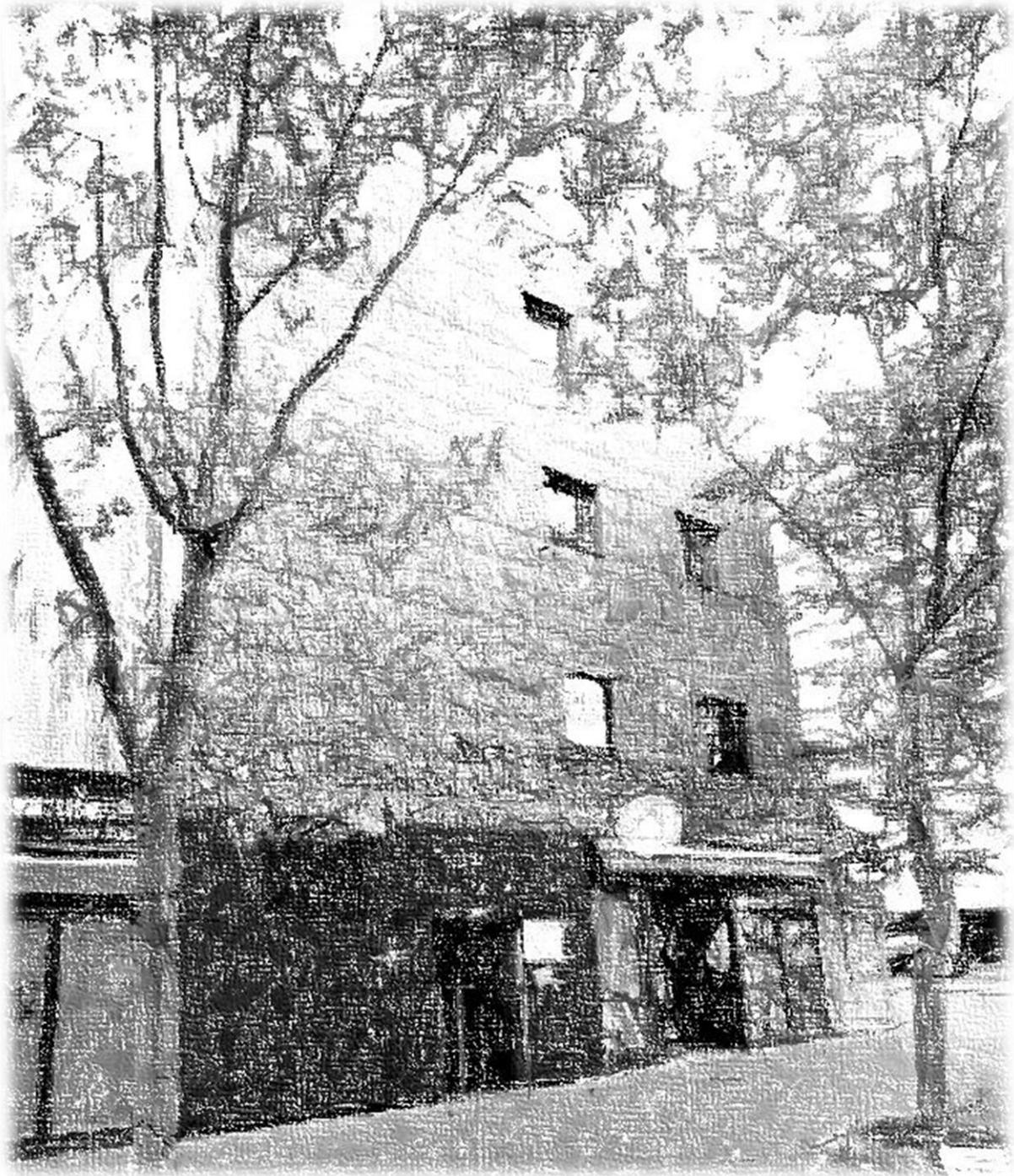
Anja Naumann, éducatrice spécialisée
Nadia Benallal, psychologue clinicienne

Tacko Diakhate/Stécie Félassaint, chargées d'accueil et
de vie associative

Stagiaires et volontaires de service civique

Paloma Lopes, Louise Cousin, Thimothée Pinet, Alban Ouahidi, Maël Cheref, Karima Lhadj Mohand, Lou Bassoni,
Adélaïde Mpundu, Alyssa Gouriou-Lopez

**Chaque année, l'action du CCEM ne serait pas possible sans la participation
de plus de quatre-vingt bénévoles !**



Comité contre l'esclavage moderne
169 bis boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris
01.44.52.88.90 - info@ccem.org
www.esclavagemoderne.org